



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

N°2020009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 11 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 mai, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

| | |
|---|--|
| <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 13</p> <p>Votants : 15</p> | <p>Étaient présents : BIANCONI Charles-Henri, POLVERINI Jérôme, ANTONETTI Jean-Pierre, VAUTRIN Gabrielle, SANTARELLI Félix, SAMPIERI Jean-Pierre, TOMASI Jean-Vincent, MANICCIA Christophe, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, BARTOLI Jean-Christophe</p> <p>Secrétaire de séance : VAUTRIN Gabrielle</p> <p>Absent représenté : QUILICHINI Pierre qui a donné procuration à BIANCONI Charles-Henri, BERQUEZ Zélia qui a donné procuration à QUILICHINI Paul</p> <p>Absents non représentés :</p> <p>Le quorum étant réuni, le conseil municipal peut valablement délibérer</p> |
|---|--|

Objet : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Gabrielle VAUTRIN pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.


Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Charles -Henri BIANCONI : 15 voix (quinze)
ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire

| | |
|--|--|
| <p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>.....</p> | <p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 23 mai 2020</p> <p>Ont signé au registre tous les membres présents.</p> <p>Pour extrait conforme, le Maire,</p> <p style="text-align: right;">Le Maire Charles-Henri BIANCONI</p>  |
|--|--|

DEPARTEMENT
DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE
PIANOTTOLI-CALDARELLO
Code Postal : 20131

Téléphone : 04 95 71 80 06
Télécopie : 04 95 71 86 04
mairie.pianottoli-
caldarello@wanadoo.fr

A Pianottoli-Caldarello, le 23 mai 2020

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, article L2123-23 du CGT

Charles-Henri BIANCONI Maire

Taux : **40,3 %** soit une indemnité:

- Brute annuelle : 18 809.16 €
- Brute mensuelle : 1567.43 €

INDEMNITE DE FONCTION DES QUATRE ADJOINTS, article L2123-24 du CGT

Paul QUILICHINI 1^{er} adjoint

Taux : **10,7 %** soit une indemnité :

- Brute annuelle : 4 994.04 €
- Brute mensuelle : 416.17 €

Jean-Pierre SAMPIERI 2^{ème} adjoint

Taux : **10,7 %** soit une indemnité :

- Brute annuelle : 4 994.04 €
- Brute mensuelle : 416.17 €

Félix SANTARELLI 3^{ème} adjoint

Taux : **10,7 %** soit une indemnité :

- Brute annuelle : 4 994.04€
- Brute mensuelle : 416.17 €

Jean-Christophe BARTOLI 4^{ème} adjoint

Taux : **10,7 %** soit une indemnité :

- Brute annuelle : 4 994.04 €
- Brute mensuelle : 416.17 €